

**DÉCISION DU PRÉSIDENT
PRISE EN VERTU D'UNE DÉLÉGATION
DONNÉE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
2026-DC-04**

Le Président du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération n°2025-D-06 du 3 avril 2025 par laquelle le Conseil d'Administration l'a chargé, par délégation, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'attribution, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services (y compris de maîtrise d'œuvre) passés selon la procédure adaptée telle que visée aux articles L.2123-1 et R.2123-1 à R.2123-7 du code de la commande publique, ainsi que pour ceux dispensés de mesure de publicité et de mise en concurrence en raison de leur montant ou de leur objet passés en application des articles R2122-1 à R2122-9-1 du code de la commande publique, sous réserve qu'ils aient un montant inférieur aux seuils européens ; Ainsi que pour la prise de toutes décisions relatives à la passation des avenants aux marchés et accords-cadres sus-évoqués, quel qu'en soit le montant.

Considérant qu'il s'avère indispensable que Madame Sandrine KONG suivre la formation intitulée « FC RH ELECTIONS PROFESSIONNELLES - CDG » d'une durée de 3 heures, formation dispensée par l'organisme CIRIL GROUP S.A.S.,

DÉCIDE

Article 1 : Il est décidé la signature d'une convention de formation avec CIRIL GROUP S.A.S., organisme de formation sis 49 avenue Albert Einstein BP 12074 – 69603 VILLEURBANNE CEDEX, dans le cadre d'une prestation de formation d'une durée de 3 heures.

Article 2 : Le coût de cette formation est de 195,00€ TTC.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil d'Administration et un extrait en sera affiché au centre de gestion. Expédition en sera adressée à Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir.

Fait à Luisant, le 05 mars 2026

Le Président,

Bertrand MASSOT



Décision rendue exécutoire

compte tenu de l'envoi en

Préfecture le :

- 6 MARS 2026

La Directrice générale, par
délégation,

Gabrielle BARRETT-JACQUET